Image not found or type unknown

Modification de contrat de prestataires de service en copropriété

Par **vb26**, le **12/09/2011** à **11:58**

Bonjour.
En copropriété,les modifications de contrats de prestataires de services,tels entreprise de nettoyage ou entreprise de jardinage entre autres,sont elles obligatoirement soumises à résolution lors de l'AG .
Etant propriétaires en copropriété,nous avons assisté dans le courant de l'année au changement de l'entreprise de jardinage sans en étre informé au préalable et sur seule décision du président du conseil syndical et ce par soucis d'économie.
Est-ce légal?
Merci.

Voir et vérifier l ' étendue du mandat et des pouvoirs du CS et de son président

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés